

## 10 Faits divers &amp; Justice

Découverte macabre au quartier Nyali, dans le 5e arrondissement de Libreville

## Un corps à moitié nu dans un buisson

AEE

Libreville/Gabon

**C'EST** une effroyable découverte qui a été faite, hier autour de 13 heures, par les populations de Nyali, non loin du domicile du chef de ce quartier du 5e arrondissement de Libreville. Le corps sans vie d'une jeune femme à moitié nu, la vingtaine environ, gisait dans un buisson, à environ 50 mètres de la voie principale.

A première vue, tout laisse penser à une agression dont elle aurait été victime. En effet, ses vêtements étaient déchirés et recouverts de pous-



Le corps de la jeune femme tel qu'il a été découvert...



... a attiré plusieurs badauds du quartier qui disent ne pas reconnaître la victime.

sière. Le pantalon jeans qu'elle portait traînait à côté du corps inerte et ses cheveux étaient en bataille. Que s'est-il passé pour que cette jeune femme se retrouve à cet endroit ? Nul ne pouvait répondre à cette question. Pas même les populations riveraines, qui disent n'avoir entendu aucun cri de détresse dans la nuit. D'autres affirment par contre que la victime serait une inconnue dans le quartier. Seule l'enquête de la police d'investigations judiciaires (Pij), trouvée sur les lieux hier, permettra sans nul doute de percer le mystère de ce qui ressemble, à tous points de vue, à un assassinat.

## Agression sexuelle à Port-Gentil

## Ils lui font la passe à quatre

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

**LE** mois de mars a été fructueux pour les agresseurs sexuels qui ont pignon sur rue dans la cité pétrolière. A en juger par le nombre des cas de viol recensés çà et là, ces derniers temps. C.S., une Gabonaise de 19 ans habitant à Ntchengue-Badamier, vient d'être victime d'une agression sexuelle en réunion, exercée sur elle par quatre hommes dont deux, Startini et Awani, sont activement recherchés par les éléments de la police judiciaire. Seuls Chanel Douel Kagué alias "Sept", Gabonais de 20 ans et élève de 3e à l'Ecole gabonaise des

métiers (EGM) et Djessh Olsen Tchikaya, lui aussi Gabonais, 21 ans et élève de seconde "S" au lycée technique de Port-Gentil, tous habitant le même quartier que leur victime, ont été interpellés par la police.

"Un soir, raconte Djessh Olsen Tchikaya, l'un des mis en cause, C.S. sortait d'un bar, je lui ai fait des avances. Comme elle faisait de la résistance, je lui ai proposé d'aller fumer un joint avec moi, comme nous en avons l'habitude. Après avoir fumé la "taffe", je l'ai entraînée dans une maison inachevée. Quelques instants après, j'ai été rejoint par les trois autres amis, et nous lui avons fait l'amour, à tour de rôle, malgré ses



Pendant que leurs deux complices sont en cavale, Douel Kagué et Tchikaya sont désormais au Château.

lamentations ». Une narration que ne partage pas Chanel Douel Kagué alias "Sept" qui, lui, dit avoir seulement donné un seau d'eau à la victime

pour qu'elle se lave après le cauchemar qu'elle venait de subir. Des propos qui ne tiennent hélas pas la route, dès lors que la victime reconnaît elle-même avoir

été violée par les quatre individus dont les visages lui sont, du reste, familiers. « Ils ont filmé les ébats amoureux que moi-même j'ai regardés sur Facebook », déclare-t-elle, effondrée.

Toujours est-il qu'après avoir commis leur forfait, les quatre agresseurs présumés disparaissent à Ntchengue-Badamier où ils résident. Mais une plainte contre la bande déposée par la victime, à la PJ, permet de neutraliser Djessh Olsen Makaya et Chanel Douel Kagué, alors en cavale depuis cinq mois. Tandis que Startini et Awani courent toujours.

Également retrouvés sur les deux personnes interpellées, dix conditionne-

ments d'héroïne dont ils se seraient approvisionnés auprès d'un ressortissant nigérian non identifié. Les deux amis ont été placés sous mandat de dépôt, jeudi dernier, par un juge d'instruction du tribunal de Port-Gentil, qui les poursuit pour viol en groupe, détention et consommation de stupéfiants.

Il faut noter que le quartier Ntchengue devient infréquentable, ces temps derniers, une fois la nuit tombée. Des bandes de voyous y opèrent en utilisant le même mode opératoire, celui consistant à droguer les jeunes femmes qu'ils abordent, avant d'abuser sexuellement d'elles.

## Escroquerie et abus de confiance

## Qui de Donfouet ou du plaignant dit la vérité ?

COE

Libreville/Gabon

**JEAN-PAUL** Donfouet, Camerounais de 34 ans et domicilié à Avéa, dans le 2e arrondissement de Libreville, a été interpellé, hier en matinée, par la brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ) pour refus de rembourser un montant de plus de 200 000 francs qu'il aurait emprunté à un de ses compatriotes B.K.N., et pour défaut de carte de séjour.

D'après le rapport d'enquête, la victime raconte qu'en sa qualité de responsable de la tontine d'une partie de la communauté camerounaise au Gabon, elle fait inscrire Jean-Paul Donfouet afin que celui-ci finance ses activités. L'homme lui aurait, par ail-

leurs, demandé un prêt de 200 000 francs qu'il lui rembourserait par la suite. Mais, au moment de le faire et contre toute attente, B.N.K est surpris de constater que Donfouet lui dise qu'il n'a rien pour s'acquitter de cette dette. Qu'il peut aller se plaindre où il veut. Face à cette mauvaise foi, B.K.N saisit les autorités de l'ambassade du Cameroun pour une tentative de conciliation. Mais malgré les nombreuses convocations adressées à Donfouet, ce dernier campe sur sa position. Face à ce mépris, l'ambassade décide donc de remettre l'affaire entre les mains de la justice.

Entre-temps, soucieux de rentrer à tout prix dans ses fonds, B.K.N fait convoquer son débiteur à la BSPJ, où ce dernier nie les faits et déclare n'avoir jamais



contracté un emprunt d'une telle somme. Il reconnaît, en revanche, avoir sollicité un montant de 38 000 francs, qui devait être défalqué dans la caisse de la tontine. En outre, cet argent devait être remboursé par le plaignant, vu que ce dernier lui doit de l'argent depuis deux ans déjà. A la question de savoir pourquoi n'avoir pas déféré à la convocation des responsables de son pays, Donfouet

dit n'avoir reçu qu'une seule convocation de la part de l'ambassade. Et qu'au moment où il s'est décidé de s'y rendre, il est interpellé par les policiers en service au commissariat de Nkembo, pour défaut de carte de séjour. Ce n'est donc que le lendemain qu'il se présente à la représentation diplomatique. A propos de défaut de carte de séjour, le mis en cause rapporte que cela fait trois ans qu'il est sur le territoire gabonais, et qu'il serait arrivé au moment où l'établissement de ce document était suspendu. Une mesure qui ne lui aurait donc pas permis d'engager la procédure de régularisation auprès des services de l'Immigration. Jean-Paul Donfouet devrait être déféré aujourd'hui devant le parquet de Libreville pour répondre de tous ces faits.

Jean-Paul Donfouet poursuivi pour escroquerie et abus de confiance.